République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Projectionniste

Niveau III : Certificat de Maitrise Professionnelle (CMP)

Z

INFEP/177/19/20/A

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Projectionniste

Niveau III: (CMP)

2016

Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **projectionniste**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs retenus pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions
DJAOUAT FATIMA	PSFEP2 – Méthodologue	IFEP Bir khadem - Alger
FERRAH Baya Aicha F/Z	PSFEP1 - méthodologue	INFEP El biar
LAKEHAL Nassima	PSFEP - chargé de l'ingénierie pédagogique – sous directrice	IFEP Bir khadem - Alger
TCHIKOU Kamel	PSFEP- chargé de l'ingénierie pédagogique	IFEP Bir khadem - Alger
ELGHOBRINI Nachida	PSFEP 2 - méthodologue	INFEP El biar
Mr Abtout Belaid	Inspecteur	
N'MAAR SLIMANE	Projectionniste (professionnel)	Cinémathèque d'Alger
Rachidi A.Nacer	Projectionniste (professionnel)	SIK (salle Ibnou khaldoun)
DJAMAI Ali	Projectionniste (professionnel)	Centre national de cinématographie et de l'audiovisuel (CNCA)
BEKKAR Ismail	Projectionniste (professionnel)	Le centre Algérien de la cinématographie(CAC)
HADJAL Hassina	PSFEP - formateur	INSFEP Ouled Fayet

SOMMAIRE

		Page
	Introduction	04
1	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	05
2	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	06
2.1	Destination	06
2.2	Structure du programme de formation par apprentissage	06
2.3	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	08
2.4	Documents pédagogiques	08
3	Profil du métier (spécialité)	09
3.1	Identification du métier (spécialité)	09
3.2	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	09
3.3	Capacités professionnelles	09
3.4	Exigences du métier et conditions de travail	09
3.5	Responsabilité du travailleur	10
3.6	Evolution dans la carrière	11
4	Curriculum du métier (spécialité)	12
4.1	Objectif principal du curriculum	12
4.2	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	13
4.3	Synthèse du curriculum	15
4.4	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	16
4.5	Curriculum de l'Etablissement de formation	17
4.6	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	41
5	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	49
5.1	Organisation pédagogique de la formation	49
5.2	Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation	49
5.2.1	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	49
5.2.2	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	51
5.2.3	Formation de base au niveau de l'EFP	51
5.2.4	Formation complémentaire	51
5.3	Formation au sein de l'entreprise formatrice	52
5.4	Suivi et évaluation des compétences	53
5.4.1	Organisation du suivi de l'apprenti	53
5.4.2	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	53
5.4.3	Examen de fin d'apprentissage	54

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique ;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage ;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnel INFEP et les six Instituts de Formation Professionnelle IFEP);

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises ;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques ;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis ;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous-jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quand elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1- Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2- Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 :« *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4: « *Curriculum du métier (spécialité)*» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La *synthèse du Curriculum*, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : Décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3- Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4- Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) ;
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (spécialité)

3.1- Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Operateur projectionniste
Code spécialité	TAV 1806
Branche professionnelle	Technique Audiovisuelles
Durée de la formation	18 mois
Niveau d'accès	4 ^{ème} AM
Niveau de qualification	III
Diplôme sanctionnant la formation	C.M.P

3.2- Domaine d'activité/ description du métier (spécialité) :

L'opérateur projectionniste est un spécialiste qualifié, qui exerce une fonction centrale dans la salle de cinéma, il assure l'exécution de la projection et ses tâches annexes en interaction avec les responsables de maintenance, de régie d'accueil, sous la responsabilité de la direction. Il est aussi responsable de l'application des consignes de sécurité (en cas d'incendie, évacuation du public, etc.)

3.3- Capacités professionnelles :

L'opérateur projectionniste est capable de :

- **Préparer la projection classique**, réceptionner les copies, les vérifier, lire et exploiter la fiche de vérification et monter le programme en réparant la pellicule.
- Conduire la projection classique, mettre sous tension les équipements, les vérifier et contrôler la qualité de l'image et du son; démonter la copie.
- Conduire une projection numérique : établir une projection par un lecteur de DVD, BETA et BLURAY, établir une projection par un lecteur de DCP, couplé à un projecteur numérique
- Maintenir et sécuriser l'environnement de projection, maintenir la propreté de la cabine de projection, s'assurer du bon fonctionnement des équipements techniques et de sécurité, rendre compte des incidents et des interventions relatifs à la sécurité et rédiger des demandes d'intervention.

3.4- Exigences du métier et conditions de travail :

Physiques:

- Indemne de toute infirmité motrice
- Bonne santé mentale.
- bonne acuité visuelle et auditive
- Résistance à la fatigue.
- Absence de tous types d'allergies liées à la poussière

Intellectuelle:

- Sens de relations humaines
- Sens de responsabilité
- Esprit d'observation et d'interprétation
- Capacité de gestion de stresse
- Sens de concentration.
- Vigilance et éveil.
- Ponctualité.

Eclairage:

• Lumière artificielle (éclairage adapté)

Température:

- Normale (22° à 26)
- Salle machine climatisée

Bruit:

• Bruit de la ventilation de l'appareil.

Poussière:

• Existence de la poussière due aux copies archivées.

Risques professionnels:

- Allergie à la poussière :
 - Respiratoire
 - Dermatologique.
 - Oculaire
- Problème auditif du au bruit du projecteur.
- Mal de tête.

3.5- Responsabilité du travailleur :

• Matérielle (équipement, outillage) :

Il est responsable sur l'ensemble des équipements :

- **La cabine** (appareil, la table de vérification et autres)
- Les programmes de projection mis à sa disposition
- Décisionnelle (prise de décision) :
 - Prise de décisions en ce qui concerne la réparation des programmes abimées
 - Bon déroulement de la projection

Morale :

- Doit répondre aux besoins de ses supérieurs en matière de qualité

Selon cadre réglementaire???	
ramme de formation par apprentissage: CMP Opérateur projectionniste niveau li	II Page

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant quepartie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'autonomie et de prise de décision.
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel ;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier **projectionniste de cinéma** sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Conduite d'une projection classique
Champ d'activité 03 :	Conduite d'une projection numérique
Champ d'activité 04 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique
- Communiquer en langue française
- Communiquer en langue anglaise
- Utiliser l'outil informatique
- Identifier l'évolution de l'art cinématographique

Champ d'activité 02 : Conduite d'une projection classique

- Préparer une projection classique.
- Réaliser une projection classique.

Champ d'activité 03 : Conduite d'une projection numérique

- Réaliser une projection numérique (DVD, BLURAY et BETA)
- Réaliser la projection numérique(DCP).

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle
- Faire valoir ses droits en tant que consommateur et acteur

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : Durée de la formation : Volume horaire total :

N° du		Dure	ée et lieux	de formation	
module	Titre du module		F.P	Entreprise	Tot
modulo		Théorie	Pratique	Linteprise	al
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	14	06	0	20
02	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement	14	06	0	20
03	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul Arithmétique	16	04	0	20
04	Communiquer en langue française	10	10	0	20
05	Communiquer en langue anglaise	10	10	0	20
06	Utiliser l'outil informatique	10	10	0	20
07	Identifier l'évolution de l'art cinématographique	10	10	0	20
08	Préparer une projection classique.	15	25	692	732
09	Conduire une projection classique.	15	25	620	660
10	Réaliser la projection numérique (DVD, BLURAY et BETA)	20	25	470	515
11	Réaliser la projection numérique(DCP)	10	24	570	604
12	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	16	24	0	40
13	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	20	15	0	35
14	Faire valoir ses droits en tant que consommateur et acteur	24	10	0	34
	Total en Heures de Formation	204	204	2352	276 0

Total EFP	408	14.78
Total entreprise	2352	85.22
Total formation	2760	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

	Total				1 ^{er} semestr	е	2 ^{ème} semestre			3 ^{ème} semestre)	
Module	Total module	EFP	Entreprise	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total
Module 1		20	0	20	0	20						
Module 2		20	0	20	0	20						
Module 3		20	0	20	0	20						
Module 4		20	0	20	0	20						
Module 5		20	0	20	0	20						
Module 6		20	0	20	0	20						
Module 7		20	0	20	0	20						
Module 8		40	692	40	692	732						
Module 9		40	620	20	28	48	20	592	612			
Module 10		45	470				20	288	308	25	182	207
Module 11		34	570							34	570	604
Module 12		40	0							40	0	40
Module 13		35	0							35	0	35
Module 14		34	0							34	0	34
Total		408	2352			920			920			920

4.5. Curriculum de l'établissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE (1): FORMATION DE BASE

MODULE (1): Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation : Théorie : 14H Pratique : 06H

			Savoirs théoriques né	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 S'entretenir r un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Identifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Déterminer les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement débattre sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation des voies potentielles pour un futur emploi, 	
1.2	Déterminer le parcours de formation	 Reconnaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 	

	Sous compétences professionnelles	· Activites protessionnelles a collyrir / a eveciter	Savoirs théoriques nécessaires			
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres		
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 			

MODULE (2): Appliquer les règles d'hygiène et de protection de l'environnement

Durée de la formation : Théorie : 14 H Pratique : 06 H

			cessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Définition des règles d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles à l'utilisation Des outils et des machines Des matières premières et des produits nocifs Du courant électriques et des gaz Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, casque, gants, lunettes/masque et chaussures de sécurité) 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportement à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

			Savoirs théoriques née	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protections individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures de protection collective (organisation de travail, rangement, aération, ventilations, plan d'évacuation et issues de secours) Appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation, issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures de protection collective 	Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles réglementaires de premiers secours et d'assistance aux accidents Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le responsable hiérarchique et/ou le responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidents en cas de : Blessure Hémorragie Chocs électriques Intoxication 	

			Savoirs théoriques no	écessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (aspects généraux) Déterminer les éléments à risque sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Programme national pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	

MODULE (3): Appliquer les notions de base des formules de calcul Arithmétique

Durée de la formation : Théorie : 16 H Pratique : 04 H

			Savoirs théoriques nécessai	res
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Utiliser les formules de base du calcul professionnel	 Appliquer le langage de base du calcul professionnel lié au métier Déterminer et calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages 	 Quatre opérations Fractions Puissances Proportions Règles de trois Partage proportionnel Inversions proportionnelles 	
3.2	Appliquer les notions de géométrie	 Tracer les différentes formes de base de la géométrie Calculer les périmètres, les surfaces et les volumes 	 Les lignes et les figures géométriques (triangles, carré, rectangle, cercle et polygones) Calcul de surfaces et de volumes 	

MODULE (04): Communiquer en langue française

Durée de la formation : Théorie : 10H Pratique : 10H

		Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques néo	essaires
N°	N° Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.1	Communiquer à l'oral	 Donner des informations personnelles Décrire son activité Signaler ses incompréhensions lors de la réception des consignes Reformuler des informations Participer à des débats 	 Le langage et le paralangage Les formules de politesse Les techniques de reformulation La prise de note Les techniques d'expression (exprimer son point de vue, son accord, son désaccord) 	

 4.2 Communiquer à l'écrit Lire un pictogramme de sécurité Analyser un texte Renseigner un document de suivi Décrire une situation problème Produire des comptes rendu Rédiger des écrits professionnels 	 Nature et fonction des mots Genre et nombre des mots Les accords des : Temps simples de la conjugaison : Présent Imparfait Futur simple Passé simple La ponctuation les connecteurs Les pictogrammes de sécurité Analyse de texte Les différents documents de suivi Le compte rendu Les écrits professionnels
---	---

MODULE (05): Communiquer en langue Anglaise

Durée de la formation : Théorie: 10H Pratique : 10H

			Savoirs théoriques néo	essaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Communiquer en Anglais	 Donner des informations personnelles Décrire son activité Lire les consignes 	 Tenses: present ,past and future simple and imperative) Adjectives Adverbs(time ,place and manner) Connectors 	
5.2	Exploiter un logiciel professionnel	 Installer un logiciel. Mettre à jour un logiciel 	 Documents informatiques Installation de logiciel Mise à jour de logiciel Lexique des termes anglais les plus usités dans les métiers de l'informatique 	

MODULE (06): Utiliser l'outil informatique

Durée de la formation : Théorie : 10 H Pratique : 10 H

			Savoirs théoriques néc	essaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.1	Identifier les éléments composants un micro-ordinateur	 Déterminer la composition d'un micro-ordinateur Définir la fonction de chaque d'un micro-ordinateur Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation Configurer une Imprimante 	 Historique du micro-ordinateur Présentation générale d'un micro-ordinateur et de ses composants Hardware * Architecture de l'ordinateur * Composants de l'ordinateur * Périphériques de l'ordinateur Software * Systèmes d'exploitation * Logiciel d'application Directives et précautions de raccordement des différents éléments du micro-ordinateur Gestionnaire impression Installation d'une imprimante Choix de l'imprimante par défaut 	

			Savoirs théoriques néc	essaires
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.2	Exploiter un micro- ordinateur	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser les principales fonctions du système d'exploitation Windows Gérer ses fichiers et ses répertoires avec Windows 	 Environnement Windows Qu'est-ce que le bureau Définition des différents composants Utilisation de la souris, du clavier Explorateur Windows Démarrage et fermeture des programmes Barre des taches Poste de travail Panneau de configuration Gestionnaire d'imprimante Réseau Gestion des fichiers et dossiers Création et Suppression de fichier et de dossiers Ouverture de fichiers et dossiers Gestion des fenêtres Eléments d'une fenêtre Utilisation de la souris Ouverture et fermeture d'une fenêtre Agrandissement, réduction et dimensionnement d'une fenêtre Déplacement d'une fenêtre 	

MODULE (07): Identifier l'évolution de l'art cinématographique

Durée de la formation : Théorie : 10 H Pratique : 10 H

			Savoirs théoriques néc	essaires
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
7.1	Identifier les différentes étapes d'apparition du cinéma	 Définir les premières inventions de projection Expliquer l'apparition du cinéma 	 Avant l'apparition de l'art cinématographique : *la lanterne magique 1659 *le kinétoscope 1891 2-l'invention de l'art cinématographique : *les frères lumière et la 1ere projection cinématographique au monde 1895 *chrono chrome Gaumont 1912 *l'industrialisation du cinéma avec CHARLES PATHE *les formats de film 	
7.2	Reconnaitre l'évolution de la projection cinématographique.	 Distinguer l'évolution de l'art cinématographique Spécifier la progression du cinéma par la création du numérique 	 L'arrive du cinéma numérique à partir de 2000 L'évolution du cinéma numérique 	

MODULE (08): Préparer une projection classique

Durée de la formation : Théorie : 15 H Pratique : 25 H

			Savoirs théoriques né	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
8.1	Identifier les instruments liés a la projection classique	 Définir les composants d'un projecteur argentique, table de montage, rouleuse, scotcheuse et de la table de vérification Déterminer le rôle de chaque composant 	 La lampe La chaine de production sonore Le magnétoscope Le système mécanique du lecteur Les dérouleurs La table de vérification la scotcheuse 	ElectricitéElectroniqueOptique
8.2	Vérifier et monter la copie	 Exploiter la fiche de vérification. Identifier les différents formats de bobines. Identifier la technique de montage. Reconnaitre les différentes anomalies. Identifier les techniques de réparation Rédiger le compte rendu 	 Les étapes de réception La fiche de vérification et ses éléments Comptabilisation et classement les bobines par ordre croissant Les différents formats de pellicules. le montage de bobines. Les anomalies et problèmes. Les techniques de réparation. 	

8.3	Visionner et analyser la copie	 Déterminer le processus de mise en marche d'un projecteur. Identifier les problèmes de son et d'image. Etudier les techniques de gestion de problèmes. Utiliser le cahier de cabine. 	 Le projecteur argentique (rappel) Electricité. Optique Electronique Technique de diffusion Colorimétrie Son Image Cinématique Cahier de cabine. 	
-----	--------------------------------	---	--	--

MODULE (09): réaliser une projection classique

Durée de la formation : Théorie : 15 H Pratique : 25 H

			Savoirs théoriques néo	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
9.1	Réaliser une projection	 Identifier les étapes de préparation du projecteur argentique. . Déterminer la technique de réalisation de l'enchainement Déterminer les critères de qualité pour le son. Déterminer les critères de qualité pour l'image. 	 Préparation du projecteur Mettre le projecteur sous tension Nettoyage du chrono l'enchainement les produits de nettoyage. La projection et ses étapes. Le son. L'image. 	
9.2	Intervenir en cas d'incident lié à la projection	 Identifier les différents cas d'incidents pouvant avoir lieu pendant la projection. Etudier les techniques d'intervention en cas d'incident. Renseigner le cahier de cabine 	 Les différents incidents. Les différentes interventions 	

9.3	Démonter la copie	 Définir les anomalies. Etudier les techniques de réparation Etudier les étapes de mise en distribution. Etablir des comptes rendu. 	 Les étapes de mise en distribution. Anomalies (rappel). Techniques de réparation (rappel). Compte rendu (rappel). Fiche de vérification (rappel) 	
9.4	Maintenir l'environnement de la projection	 Etudier le protocole de maintenance. Etudier les techniques de réglage. Etudier la procédure du changement de la lampe de xena et le filtre Identifier les éléments d'une liste de matériel Rédiger un compte rendu par rapport à l'intervention. 	 Protocole de maintenance. Technique de réglage. Demande d'intervention. la lampe de xena Compte rendu d'intervention. 	

Module (10): Réaliser la projection numérique (DVD, BLURAY et BETA)

Durée de la formation : Théorie : 20 H Pratique : 25 H

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
10.1	Identifier les instruments liés a la projection numérique	 Définir les composants d'un projecteur (DCP) Définir les composants d'un logiciel (DCP) Identifier les composants et le fonctionnement du lecteur bleuray ; lecteur DVD et lecteur BETA. 	 La lampe La mémoire Autres Les différents logiciels DCP 	ElectricitéElectroniqueOptique Informatique
10.2	Préparer la projection numérique (DVD)	 Réceptionner le film Identifier les différents supports du film. Déterminer les étapes d'essai d'un film Rédiger le compte rendu 	 Les étapes de réception Les différents supports d'un film numérique : DVD BLURAY BETA 	
10.3	Projeter le film	 Déterminer le processus de mise en marche d'un projecteur. Identifier les problèmes de son et d'image lors d'un essai. Etudier les techniques de réparation des problèmes Utiliser les cahiers de cabine. 	 Le projecteur numérique Electricité. Optique Electronique Technique de diffusion Colorimétrie 	

10.4	Réaliser l'entretien du projecteur numérique	 Identifier les techniques de nettoyage. Rédiger un compte rendu mensuel de l'état du matériel. Rédiger une demande ou un compte rendu d'intervention 	 Protocole d'entretien Technique de réglage. Demande d'intervention. Compte rendu d'intervention. 	
------	--	--	---	--

MODULE (11): Réaliser la projection numérique(DCP)

Durée de la formation : Théorie : 10 H Pratique : 24 H

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.1	Réaliser la projection (DCP)	 Définir le DCP (Digital Cinéma Package) Définir le (KDM) Key display Manager Déterminer les étapes qui précèdent l'essai du film Etudier le protocole d'essai d'un film déterminer la procédure de la réalisation de la projection 	 Le Digital Cinémas Package (DCP) Définition Constitution Fonctionnement les différents logiciels Protocole d'essai. La clé: Key Display Manager(KDM) La constitution Le fonctionnement 	
11.2	Maintenir l'environnement de la projection	 Etudier le protocole de maintenance. Déterminer les techniques de réglage. Identifier les éléments d'une liste de matériel Rédiger une demande et un compte rendu par rapport à l'intervention. 	 Protocole de maintenance (filtre et lampe) Technique de réglage. Demande d'intervention. Compte rendu d'intervention. 	

CHAMP D'ACTIVITE (4): FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE 12 : Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation : Théorie : 16 H Pratique : 24 H

	Saus samnátanasa	Activitée professionnelles à commin/à	Savoirs théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise
12.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir/à	Savoirs théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et Promotion
12.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat » Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet

	Sous compétences	Activitée professionnelles à couvrir/à	Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	S'informer sur les techniques de gestion	 Présenter les différents modèles d'outils de gestion : Fiche d'inventaire Bon d'entrée Bon de sortie Bon de commande Bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement

MODULE 13: S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation : Théorie : 20 H Pratique : 15 H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir/à	Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.1	Elaborer un curriculum vide (CV)	 S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation Identifier la structure et le rôle d'un curriculum vitae (CV) Décrire les composantes avec précision : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualité personnelle,etc. 	 Modèle de rédaction d'un curriculum vitae Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV
13.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : référence de formation, expérience, présentation, âge,etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement 	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi Appliquer les techniques de communication

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir/à		Savoirs théorique	ues nécessaires
N°	professionnelles	exécuter		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher les informations sur : l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice 	•	Applications des simulations	
13.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	 Connaître les structures du service public chargé Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher des informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifié Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état 	•	Présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et mission (ANEM-ALEM- la commune,etc.) Information sur le tissu économique de la région et de la localité Présentation du dispositif d'aide en emploi mis en place par l'état : DIPJ- ANSEJ-ANJEMetc.	

MODULE (14): Utiliser ses droits et Assumer ses responsabilités en tant que consommateur et acteur

Durée de la formation : Théorie : 24 H Pratique : 10 H

			Savoirs théoriques né	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
14.1	Identifier ses droits et ses responsabilités	 Identifier les droits du consommateur Identifier les responsabilités des consommateurs Établir le lien entre les droits et les responsabilités 	 Historique Définitions Droits du consommateur Responsabilités des consommateurs 	
14.2	S'informer en tant que consommateur	 Lire les étiquetages Etablir le rapport prix-qualité Identifier les paramètres d'une publicité Lire et comprendre un contrat 	 Etiquetage Affichage des prix Publicité Contrats E-commerce 	
14.3	Faire valoir ses droits dans les grands secteurs de la consommation	 Distinguer les grands secteurs Utiliser la procédure pour faire valoir ses droits 	 Secteur agroalimentaire Secteur industriel Industrie pharmaceutique Services Contrefaçon Rôles des organismes et des institutions pouvant renseigner les consommateurs sur leurs droits et leurs obligations Accès des consommateurs à la justice Comment éviterou régler un litige 	

			Savoirs théoriques né	cessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
14.4	Reconnaitre les enjeux de ma consommation	 Distinguer entre le besoin et le désir Définir l'influence de l'estime de soi sur la consommation. Identifier l'impact de sa consommation sur l'environnement et sur la santé 	 Différences entre besoin et désir dans la consommation Estime de soi Impact de la consommation sur l'environnement. Prévention contre les risques liés à la Consommation excessive du sel, du sucre et des matières grasses 	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE (2): CONDUITE D'UNE PROJECTION CLASSIQUE

Module (9): Préparer une projection classique

Durée de la formation : Théorie : 370 H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir		Mise en œ programme formation en	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	•		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
9.1	Identifier les instruments liés a la projection classique	 Définir les composants d'un projecteur argentique, table de montage, rouleuse, scotche use et de la table de vérification Déterminer le rôle de chaque composant 								
9.2	Vérifier et monter la copie	 Exploiter la fiche de vérification Monter la copie Détecter les différentes anomalies. Réparer la copie Rédiger le compte rendu 								

9.3	Visionner et analyser la copie	 Mettre en marche le projecteur. Repérer les problèmes de son et d'image. gérer les problèmes. Renseigner le cahier de cabine. 									
-----	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Module (10): Conduire une projection classique

Durée de la formation : Théorie : 370 H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en o programme formation er	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Réaliser une projection	 Préparer le projecteur argentique. Réaliser la projection 								
10.2	Intervenir en cas d'incident lié à la projection	 Intervenir en cas d'incident. conclure la projection. Renseigner le cahier de cabine 								

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œ programme formation en	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.3	Démonter la copie	 Repérer les anomalies. Gérer les problèmes Mettre la copie en distribution. Etablir des comptes rendu. 								
10.4	Maintenir l'environnement de la projection	 Appliquer le protocole de maintenance. Régler l'appareil de projection. Changer la lampe et le filtre Rédiger une liste de matériel Rédiger un compte rendu par rapport à l'intervention. 								

CHAMP D'ACTIVITE (3): CONDUITE D'UNE PROJECTION NUMERIQUE

Module (11): Réaliser la projection numérique (DVD, BLURAY et BETA)

Durée de la formation : Théorie : 370 H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œ programme formation en	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)							
	20420		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
11.1	Identifier les instruments liés a la projection numérique	 Définir les composants d'un projecteur (DCP) Définir les composants d'un logiciel (DCP) Identifier les composants et le fonctionnement du lecteur bleuray ;lecteur DVD et lecteur BETA. 									
11.2	Préparer la projection numérique (DVD)	 Réceptionner le film Réaliser les étapes d'essai d'un film Rédiger le compte rendu. 									
11.3	Projeter le film	 Mettre en marche le projecteur. Régler les problèmes de son et d'image lors d'un essai. Projeter le film pour le public. Renseigner le cahier de cabine. 									

 Nettoyer le projecteur numérique. Rédiger un compte rendu mensuel de l'état du matériel 			
 Rédiger une demande ou un compte rendu d'intervention Changer la lampe et le filtre périodiquement 			
d'intervention • Changer la lampe et le filtre périodiquement.			

Module (12): Réaliser la projection numérique(DCP)

Durée de la formation : Heures : 370 H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir		Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
12.1	Réaliser la projection (DCP)	 Copier le film dans le DCP. Demander l'envoi de la clé (KDM) par mail. Réceptionner et vérifier la validité du (KDM) Insérer la (KDM) dans le (DCP) Effectuer un essai d'avant projection. Projeter le film pour le public. Intervenir en cas de problèmes. 								
12.2	Maintenir l'environnement de la projection	 exécuter le protocole de maintenance. effectuer les réglages nécessaires. Etablir une liste de matériel à fournir. Rédiger un compte rendu par rapport à l'intervention. 								

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	Excellent	Moins de 20 – 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	Très bien	Moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	Bien	Moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	Assez bien (moyen)	Moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisanceset qui ne répond pas aux exigences , mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	Insuffisant	Moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	Très insuffisant	Moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rapport avec la grille de notation									
Indicateurs Critères	1	2	3	4	5	6			
	Moins de 20 – 18	Moins de 18 - 15	Moins de 15 - 12	Moins de 12 - 10	Moins de 10 - 6	Moins de 6 - 0			
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt			
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative			
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène			
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel			
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents			

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences :

5.1- Organisation pédagogique de la formation :

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFPet l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en œuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2- Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation :

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1- Organisation des rentrées en formation par apprentissage :

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour unespécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant ;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser *un groupe pour unespécialité* au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser *un groupe pour une famille de métiers* en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et laformation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatriceau début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2- Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) :

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base,ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3- Formation de base au niveau de l'EFP :

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs-faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4- Formation complémentaire :

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiationà l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3- Formation au sein de l'entreprise formatrice :

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4- Suivi et évaluation des compétences :

5.4.1- Organisation du suivi de l'apprenti :

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement deformation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite* ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques :

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Ellesportent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la grille de notation et d'évaluation donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage :

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen :

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen :
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.